Règlement : LA JUSSACOISE

Toute inscription à la randonnée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et vaut déclaration de bonne santé. Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion de la randonnée.

La Jussacoise est une randonnée organisée par l'association CJRPJ. Aucun classement ne sera établi. Le participant certifie pratiquer régulièrement une activité sportive et être totalement apte médicalement à participer à cette épreuve et en assumer pleinement les contraintes et les risques. Il engage sa seule responsabilité dans le cas contraire.

Cette épreuve n'est pas sujette à compétition, elle est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non. Le certificat médical n'est pas obligatoire.

Pour les cyclistes (route et vtt), le port du casque est obligatoire.

Pour les mineurs âgés <13 ans, accompagnement obligatoire par un adulte majeur responsable également inscrit à la Jussacoise sur la même randonnée. Au-delà de 13 ans, ils peuvent partir seuls.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.

Tout participant devra emprunter les itinéraires balisés sous son entière responsabilité.

Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

Tout participant s'engage à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Tout participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.

Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra signaler aux organisateurs postés tout au long du parcours et au n° de téléphone suivant : 06.80.83.54.38

Le participant qui quitte les parcours le fait sous sa pleine et entière responsabilité.

Toute personne est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de la Jussacoise ne pourra pas être engagée.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'événement majeur ou de contraintes d'organisation.

L'inscription doit obligatoirement être accompagnée de l'acquittement du droit de participation. Toute inscription non réglée ou incomplète ne sera prise en compte.

Pour pérenniser les milieux naturels traversés, chaque participant s'engage à ne jeter aucun déchet le long du parcours et à respecter le bien d'autrui, la faune et la flore.

Les pratiquants VAE (vélo assistance électrique) sont acceptés sur nos randonnées, sous réserve d'avoir un VAE homologué.